

Octobre 2016

l'école

SNES-FSU

U.  
F.S.U.

snés  
fsu

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAÎSSANT DEPUIS 1910

émancipée

Édito

## **Notre syndicalisme n'a pas d'autres choix que de se faire entendre !**

Un corps de gardes-frontières est créé par l'Union Européenne, et la presse annonce qu'elle « soigne ses frontières » ! Le cynisme est grand parmi les dirigeants politiques et les grands médias qui ne voient rien de mal à laisser grandir les murs et les barbelés pendant que des milliers de personnes fuyant la guerre se retrouvent prisonnières de cette politique. Pourtant, les milliards engloutis par « Frontex » suffiraient à eux-seuls à financer les premières mesures pour un accueil décent des réfugié-es. Nos pays ont bien la capacité d'accueillir ces milliers de personnes. La politique menée contre les réfugié-es, dans l'Union Européenne et en France en particulier, dont il s'agirait de trier le petit nombre de « bons réfugié-es » prétendument capables de « s'intégrer », et de rejeter les autres, désignés comme boucs émissaires, n'est pas différente de ce que défend le FN en la matière.

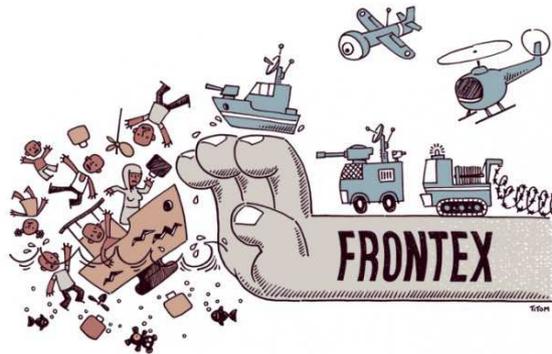
Le chômage et les économies budgétaires ont bon dos. C'est sur ce même autel de l'austérité et de la

« sécurité » que le gouvernement annonce des milliards pour les prisons mais seulement des millions pour les Universités ! Les conseils départementaux annoncent quant à eux la fermeture de nombreux collèges. Aussi les édiles politiques prennent le contre-pied de Victor Hugo : ils ferment des écoles pour ouvrir des prisons.

Vivre sous état d'urgence permanent et sans culture, est-ce vraiment la seule perspective qu'ils ont à nous offrir ?

Ce sont les mêmes qui prétendent nous évaluer. Or ils ne cessent de nous dévaluer. Ils achèvent avec cette réforme la grande tentative de mise au pas des enseignant-es et de casse de l'École que représente la dite « refondation ».

Aussi le syndicalisme n'a jamais eu autant besoin de forces, pour la lutte, pour la transformation sociale. Partout dans nos établissements, nos départements, nos académies, il sera nécessaire de faire entendre nos voix tant les campagnes électorales à venir partent sur des terrains qui oublient volontairement les questions sociales, environnementales et les questions d'égalité.



## **Appel " Touche pas ma ZEP "**

**La mobilisation pour la sauvegarde de l'éducation prioritaire en lycée s'étend hors de la région parisienne.**

Au détour d'un courrier à un député en avril dernier, la ministre actait la disparition programmée dès la rentrée 2017 de tous les lycées de l'éducation prioritaire. Immédiatement, des lycées en lutte ont réagi en lançant un appel : "Touche pas ma ZEP !". Premier objectif regrouper les lycées mobilisés relevant de l'éducation prioritaire quelque soit leur label (ZEP, ECLAIR, APV, DERS...) ou qui devraient en relever.

Deuxième objectif, mettre en avant une revendication unifiante : une carte élargie de l'éducation prioritaire en lycée avec un label contraignant en termes de moyens (effectifs limités, dédoublements...) et de compensations spécifiques pour les personnels (indemnités, droits à la mutation...). Plus de 50 lycées mobilisés signataires un mois plus tard et des soutiens syndicaux (dont le SNES-FSU 92 ou la FSU 60) : pour une 2ème journée de grève commune le 11/10. Site de l'appel : <http://www.tpamz.levillage.org/>

L'équipe nationale Ecole Emancipée au SNES c'est : Agnès Akielewicz, Grégory Bekhtari, Marie Haye, Clément Lefèvre, Sylvain Marange, Marie-Cécile Périllat, Nolwenn Pontoizeau, Julie Siaudeau.

éé Ecole émancipée  
TENDANCE DE LA FSU

## Réforme de l'évaluation des enseignant-es : « Avec toute ma confiance » <sup>1</sup> ?

Selon le ministère, il s'agit de « mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier ». Collectif ou individuel, cet accompagnement vise la mise en œuvre de « projets », « l'évolution des pratiques pédagogiques » et à « expliciter les orientations nationales ». Il est assuré par les supérieurs hiérarchiques ou des formateurs désignés par eux, à la demande de l'enseignant-e ou à celle des chefs d'établissement et inspecteurs. Y a-t-il « accompagnement » plus vertical ? La ministre elle-même en a fait l'aveu à la rentrée, quand elle parlait d'« accompagner » les enseignant-es opposés à la réforme du collège<sup>2</sup>.

Pour « mieux accompagner » les enseignant-es, le ministère envisage de substituer aux inspections classiques quatre « rendez-vous de carrière » qui se dérouleraient ainsi :

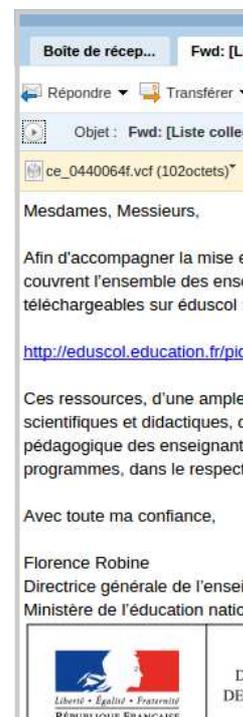
1. rédaction par l'enseignant-e d'un « bilan professionnel »<sup>3</sup>
2. inspection en classe...
3. suivie d'un entretien avec l'inspecteur...
4. puis d'un autre entretien avec le chef d'établissement.

Ces étapes permettront à l'inspecteur et au chef d'établissement de formuler un avis sur la base de critères (5 pour l'IPR, 3 pour le chef d'établissement, et 2 ou 3 items communs). Ces avis renseigneraient quatre degrés de maîtrise (de « à consolider » à « excellent »)<sup>4</sup>, et se traduiraient par l'arrêt d'un avis final par le recteur. Tout cela remplacerait les notes administratives et pédagogiques.

Ces « rendez-vous de carrière » seraient placés au

6ème, au 8ème, au 9ème échelon de la classe normale, et au 3ème (pour les certifiés) ou 2ème (pour les agrégés) échelon de la hors-classe.

A la clé, un passage plus rapide (que les autres) à l'échelon supérieur, ou l'admission (contrairement aux autres) au grade supérieur, l'apothéose d'une carrière étant le passage à la classe exceptionnelle, à ce jour réservé à un très petit nombre d'enseignant-es ayant exercé des fonctions particulières (comme formateur académique) ou particulièrement



### Le diable n'est pas que dans les détails

Selon les projets du ministère, l'évaluation reste connectée à l'avancement : l'enjeu de ces « rendez-vous de carrière » est de trier les enseignant-es, de les mettre en concurrence les un-es contre les autres, afin d'en « faire émerger », selon le vocabulaire ministériel, un petit nombre qui sera récompensé, parce qu'il le vaut bien, et plus que les autres, cela va sans dire. Nos nombreux collègues en manque de reconnaissance seront aussi les plus vulnérables à l'illusion qu'il s'agit-là d'une opportunité, et donc à accepter d'en jouer le jeu, contre leurs collègues. La rédaction d'un bilan professionnel mettrait les collègues en difficulté, face aux exigences simultanées d'autocritique et d'autopromotion. Ce bilan serait un outil supplémentaire de pression hiérarchique.



## L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

c'est également une revue syndicale et pédagogique  
au cœur des luttes de l'éducation et du mouvement social.

**Abonnez-vous ou réabonnez-vous**

Abonnement en ligne : <http://www.ecoleemancipee.org/>

## Réforme de l'évaluation des enseignant-es (suite)

« méritant-es ».

Pour discriminer les enseignant-es, le ministère prévoit d'utiliser un barème, traduction de l'avis final arrêté par le recteur et de l'ancienneté. Autrement dit, les promotions se feront principalement à la discrétion des supérieurs hiérarchiques.

L'EE se bat contre ces régressions managériales et leur influence sur l'avancement de carrière et les salaires, ainsi que contre la caporalisation de notre profession. Soucieuse de la qualité du service public d'éducation rendu aux élèves, elle défend une conception de pratiques professionnelles adossées à des collectifs de travail et nourries par une formation régulière. Dans l'immédiat, elle

revendique que les collègues puissent être accompagnés par un-e représentant-e syndical-e à toutes les étapes de l'évaluation.

---

<sup>1</sup> Ce sont par ces mots que Florence Robine, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, conclut les emails qu'elle nous adresse, et dans lesquels elle fait la promotion d'« innovations » qu'il est fortement conseillé de mettre en œuvre de manière standardisée dans nos classes.

<sup>2</sup> Par exemple : « On estime que les réticences ont concerné entre 5 et 10% des établissements. Nous continuerons de les accompagner. Un gros travail a déjà été fait en amont : nous avons déjà consacré 700 000 jours de formation pour préparer la réforme du collège. C'est inédit. » Najat Vallaud-Belkacem, in *Le Parisien* du 29 août 2016.

<sup>3</sup> Le ministère semble toutefois vouloir alléger les choses en évoquant un « document d'appui », voire sa substitution par un guide précisant les attendus et le déroulement de l'inspection.

<sup>4</sup> Celles et ceux d'entre nous qui travaillent en collège reconnaîtront là les « recettes » dont les formations à la réforme ont fait la promotion : évaluation par compétences et échelles descriptives à tous crins. Pourvu que nos évaluateurs soient aussi bienveillants avec nous que ce qu'ils exigent de nous à l'endroit de nos élèves !

### Des critères pour plus de transparence ?

On peut penser que l'introduction d'une grille nationale d'évaluation va contribuer à permettre un cadrage plus transparent, ou chacun saura à quoi s'attendre. Mais ces critères sont en fait la reprise du référentiel de compétences de 2013, utilisé pour l'évaluation des enseignant-es stagiaires. Le cadrage national des attendus évalués n'est malheureusement pas une protection suffisante pour les collègues, surtout quand certains critères posent question (par exemple, « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques »). Beaucoup de stagiaires le confirmeront, qui peinent à contester les avis portés sur leur manière de servir, y compris d'ailleurs les agrégés, dont la titularisation est pourtant examinée en commission paritaire. D'autre part, on passe d'une logique de double évaluation relativement étanche à une logique d'évaluation commune entre inspecteur et chef d'établissement, qui se partagent deux ou trois items : « l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux ». Cette harmonisation effacera tout contraste et affaiblira la pluralité des regards tout en renforçant le poids du chef d'établissement.

### Un renforcement du paritarisme, ou du pouvoir hiérarchique ?

Si l'on peut acter positivement la possibilité de faire appel en CAP de son évaluation finale, et donc, implicitement, de l'évaluation de l'inspecteur, l'expérience de la note administrative<sup>1</sup> montre que les commissaires paritaires vont devoir développer des trésors de stratégie pour rendre cette procédure opérante, l'avis final découlant certes de ceux de l'inspecteur et du chef d'établissement, mais sur lesquels ne peut pourtant pas porter la contestation.

Par ailleurs, aujourd'hui, même si les enseignant-es ne sont pas inspectés chaque année, ils sont tous évalués annuellement, et c'est aussi annuellement que chacun peut contester sa note administrative. Quatre « rendez-vous » sur l'ensemble d'une carrière, voilà qui va relâcher la pression ? C'est oublier que les textes prévoient que les entretiens avec le chef d'établissement soient « réguliers ». Ils ouvrent donc la voie à la généralisation des entretiens annuels avec le chef d'établissement que prévoyait la droite, et dont on mesure les effets délétères pour les personnels et les solidarités, dans d'autres fonctions publiques, mais aussi dans les établissements ECLAIR, où les entretiens professionnels étaient systématisés. Ces entretiens ne donnant lieu à aucun écrit, les enseignant-es ne pourront faire valoir, dans le cadre d'une contestation, aucun historique attestant par exemple d'un conflit avec le chef d'établissement. Voilà qui promet de renforcer la domination hiérarchique sur les collègues, qui sur-investiront ces quatre « rendez-vous » qu'il ne faudra pas rater !

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui, seule la note administrative est contestable, mais pas les pavés et l'appréciation littéraire, qui peuvent être utilisés par les chefs d'établissement comme moyen de coercition.

## Réforme de l'évaluation des enseignant-es (suite)

### D'où vient ce projet de réforme ?

Mai 2012 ; le décret contesté relatif à l'évaluation des enseignant-es et promulgué par Chatel juste avant son départ du ministère de l'Éducation Nationale, est abrogé par Peillon et Hollande à leur arrivée au pouvoir. Ces derniers avaient néanmoins averti : la réforme de l'évaluation des enseignant-es serait remise sur le métier durant le quinquennat.

Le ministère a présenté ses propositions en juillet dernier, mais c'est dans la presse que nous les avons découvertes à la fin du mois d'août, la majorité U&A n'ayant apparemment pas jugé utile de les populariser, ce malgré la perspective de la grève du 8 septembre.

Les propositions sont-elles pour autant satisfaisantes ? Alors que la droite liquidait l'inspection et intronisait le

chef d'établissement comme unique évaluateur annuel des « compétences » de ses enseignant-es, le Parti Socialiste garde le principe de la double évaluation. Pour la majorité U&A, c'est déjà une bonne chose. Pour l'EE, les projets actuels obéissent à la même logique managériale, dictée par le traité de Lisbonne, que ceux de la droite.

Les débats furent donc nourris lors du CN du SNES les 13 et 14 septembre dernier, y compris au sein d'U&A : plusieurs S3 n'ont pas voté le texte action. Quant à la délégation EE, elle a voté contre le texte à l'unanimité.

Le CDFN de la FSU des 20 et 21 septembre a permis de déboucher sur une condamnation de l'avancement différencié au nom d'un supposé mérite, de l'obstacle de grade et du bilan professionnel.

## Stage syndical annuel de l'École Émancipée - SNES

Comme tous les ans, l'équipe nationale de l'Eé-SNES organise un stage de formation syndicale ouvert à toutes et tous. Cette année, il aura lieu

**les mardi 10 et mercredi 11 janvier 2016**  
dans les locaux du SNES national à Paris

Réservez d'ores et déjà vos dates ! Le programme tel que défini à ce jour est le suivant :

MARDI MATIN

**« Les conditions de travail des enseignant-es »**  
avec **Christophe Hérou**

Christophe Hérou est enseignant en sciences économiques et sociales dans un lycée d'Angers. Il enseigne en classes préparatoires. Ses recherches portent sur la sociologie du travail, et en particulier sur la souffrance au travail des enseignants et les évolutions du métier. Il est, avec Françoise Lantheaume, l'auteur d'un ouvrage intitulé *La souffrance des enseignants ; Une sociologie pragmatique du travail enseignant* (Presses Universitaires de France, 2008, Coll. Éducation et société).

MARDI APRÈS-MIDI

**« Comment faire vivre nos mandats sur la parité ? »**  
avec **Ingrid Darroman**

MERCREDI MATIN

**« Les évolutions récentes des trois voies du lycée et la perspective du lycée unique »**  
avec **Tristan Poullaouec**

Tristan Poullaouec est maître de conférences à l'Université de Nantes, membre du Centre Nantais de Sociologie (CENS) et du Groupe de Recherches sur la Démocratisation Scolaire (GRDS). Ses recherches portent sur le devenir scolaire et professionnel des enfants des familles ouvrières. Dans *Le Diplôme, arme des faibles* (édition La Dispute, avril 2010), il retrace l'histoire de la conversion des familles ouvrières aux études longues, des années 1960 à aujourd'hui, étudie les parcours de leurs enfants et l'impact professionnel de leurs diplômes, pour tordre le cou aux théories de l'inflation scolaire, invitant à rejeter toute crainte de la démocratisation de l'école.

MERCREDI APRÈS-MIDI

**« Quels combats pédagogiques face au rouleau compresseur libéral ? »**  
avec **Sylvain Marange et Marc Rollin**

Il s'agira de réfléchir ensemble aux mandats pédagogiques de l'EE que nous avons peut-être parfois tendance à négliger. Quels sont-ils et comment les faire vivre face aux réformateurs libéraux qui en reprennent certains motifs pour les dévoyer et les mettre au service de l'école capitaliste ?

## L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

revue syndicale et pédagogique



n°58



n°59



n°60

Inscription au stage par mail : [noletsam@orange.fr](mailto:noletsam@orange.fr)

Pour nous contacter :

[clement.lf@gmail.com](mailto:clement.lf@gmail.com)